

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 177

22 janvier 2016

SOMMAIRE

3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l.	8474	KFH Luxembourg Holding II S.à r.l.	8495
Adria News S.à r.l.	8477	KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A.	8496
AdwäisEO S.A.	8477	KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A.	8479
Agence Immobilière Polini S.à r.l.	8478	LVS II Lux XIV S.à r.l.	8450
Agenda Holding S.A.	8476	LVS II Lux XV S.à r.l.	8453
Altawin S.A.	8476	Maurach A.G.	8484
ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l.	8476	Michelle Participations Mobilières Et Immobilières S.A.	8480
ArcelorMittal Research & Development	8477	Nadarik S.A.	8480
Arkess Sicav	8475	Nevia s.à r.l.	8475
Atlas Financing S.A.	8478	Onex ATR	8496
Au Bon Pain Sàrl	8476	Oranje Nassau Mecatherm S.A.	8475
Auerstedt Drei S.à r.l.	8478	Phoenix Participations S.A.	8469
BFF Luxembourg S.à r.l.	8490	Podalski Investments S.à r.l.	8469
Bluebridge S.à r.l.	8473	Polyusus Lux III S.à r.l.	8470
By Kilian Group S.à r.l.	8474	Real Equity SA	8471
Canyon Holdings S.à r.l.	8474	Recovery Opportunities S.à r.l.	8470
EPF Acquisition Co 43 S.à r.l.	8474	Renex SCA	8470
European University Foundation - Campus Europae	8481	Saint-Louis Investment S.A.	8471
Expansion 17 S.A., SICAR	8480	Silver Sea Developments S.à r.l.	8472
F&F ADVISORY S.A.	8456	Silver Sea Properties (Cheadle) S.à r.l.	8472
Finnery Acquisitions IV S.à r.l.	8479	Silver Sea Properties (Cheltenham) S.à r.l. ..	8472
Flexitech Management S.à r.l.	8479	Silver Sea Properties (Horsham) S.à.r.l.	8472
Food Delivery Holding 15 S.à.r.l.	8475	Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l.	8473
Food Delivery Holding 16 S.à.r.l.	8480	Silver Sea Properties (Portobello) S.à r.l.	8473
GREP Sieben S.à r.l.	8479	Simon International Finance	8473
Guard Dynasty Holdings S.à r.l.	8486		
Instafem S.A.	8466		

LVS II Lux XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.610.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 176932 and having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by Me David DE PASQUALE, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has declared and requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "LVS II Lux XIV S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 181610, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 4 November 2013, published on 27 December 2013 in volume C - number 3295 of the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The agenda is as follows:

1. Elimination of the distinction between category A and category B managers of the Company.
2. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company as a consequence of agenda item 1.
3. Confirmation of the appointment of the existing managers of the Company.
4. Miscellaneous.

The Sole Member then passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to eliminate the distinction between category A and category B managers of the Company with immediate effect.

Second resolution

In order to reflect the first resolution, the Sole Member decides to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by the chairman pro tempore or by any two managers. Copies or extracts of resolutions or minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole manager or the chairman or the chairman pro tempore or any two managers or any person duly appointed to that effect by the sole manager or the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence

at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 195 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.”

Third resolution

The Sole Member resolves to confirm the mandates of the existing category A and category B managers of the Company as managers of the Company, without reference to a category of managers, for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932 et ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

ici représentée par Maître David DE PASQUALE, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

- Laquelle partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de "LVS II Lux XIV S.à r.l.", (la "Société"), avec siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181610, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 novembre 2013, publié le 27 décembre 2013 au volume C - numéro 3295 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. La suppression de la distinction par catégorie des gérants de la Société.
2. La modification de l'article 8 des statuts de la Société en conséquence de la suppression des catégories des gérants de la Société.
3. La confirmation de la nomination des gérants actuels de la Société.
4. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la distinction entre les gérants de la classe A et ceux de la classe B de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

“La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par le président pro tempore ou par deux gérants. Des copies ou extraits de résolutions ou minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le gérant unique ou par le président ou président pro tempore ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le gérant unique ou par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la “Loi de 1915”).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reconduire les mandats des gérants actuels de classe A et de classe B de la Société en tant que gérants de la Société, sans aucune référence à une classe de gérants, pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. DE PASQUALE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 05 novembre 2015. 2LAC/2015/24962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183187/159.

(150204344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

LVS II Lux XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 186.478.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of November;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 176932 and having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by Me David DE PASQUALE, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has declared and requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole member (the “Sole Member”) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of “LVS II Lux XV S.à r.l.”, (the “Company”), with registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 186478, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11 April 2014, published on 2 July 2014 in volume C -number 1712 of the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The agenda is as follows:

1. Elimination of the distinction between category A and category B managers of the Company.
2. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company as a consequence of agenda item 1.
3. Confirmation of the appointment of the existing managers of the Company.
4. Miscellaneous.

The Sole Member then passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to eliminate the distinction between category A and category B managers of the Company with immediate effect.

Second resolution

In order to reflect the first resolution, the Sole Member decides to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by the chairman pro tempore or by any two managers. Copies or extracts of resolutions or minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole manager or the chairman or the chairman pro tempore or any two managers or any person duly appointed to that effect by the sole manager or the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence

at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 195 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate."

Third resolution

The Sole Member resolves to confirm the mandates of the existing category A and category B managers of the Company as managers of the Company, without reference to a category of managers, for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932 et ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

ici représentée par Maître David DE PASQUALE, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

- Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de "LVS II Lux XV S.à r.l.", (la "Société"), avec siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186478, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 avril 2014, publié le 2 juillet 2014 au volume C - numéro 1712 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. La suppression de la distinction par catégorie des gérants de la Société.
2. La modification de l'article 8 des statuts de la Société en conséquence de la suppression des catégories des gérants de la Société.
3. La confirmation de la nomination des gérants actuels de la Société.
4. Divers.

L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la distinction entre les gérants de la classe A et ceux de la classe B de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

“La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par le président pro tempore ou par deux gérants. Des copies ou extraits de résolutions ou minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le gérant unique ou par le président ou président pro tempore ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le gérant unique ou par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la “Loi de 1915”).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reconduire les mandats des gérants actuels de classe A et de classe B de la Société en tant que gérants de la Société, sans aucune référence à une classe de gérants, pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. DE PASQUALE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 05 novembre 2015. 2LAC/2015/24961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183189/161.

(150204357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

F&F ADVISORY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 201.380.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of November.

Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

LUXOR TEAM S.A. with address at Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 2 November 2015,

which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these, which proxy have been initialed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "F&F ADVISORY S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the same municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The object of the Company shall be to provide administrative services and to provide services relating to the business carried out by its subsidiaries.

4.2 The Company may use its funds in order to establish, administer, develop and sell a portfolio of transferable securities and patents of any origin whatsoever, in order to participate in the setting-up, development and control of any undertaking whatsoever, in order to acquire, by way of investment, subscription or option, transferable securities and patents, in order to dispose thereof by means of sale, transfer, exchange or otherwise, in order to develop its transferable securities and patents, in order to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company all kinds of assistance, loans, advances and guarantees.

4.3 The object of the Company shall be the acquisition of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and turning to account of such participations. It may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase and any other means transferable securities of all kinds and realise the same by means of sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may also acquire and turn to account all patents and other rights relating to such patents or capable of supplementing them. It may acquire, transfer or manage any portfolio of patents or other intellectual property rights of any kind or origin whatsoever.

4.5 The Company may borrow and lend funds by any legally acceptable means. The Company may participate in any transaction whatsoever involving movable and immovable property. The Company may, finally, take part in any operation which relates directly or indirectly to the management or possession of immovable property.

4.6 A further object of the company shall be to seek and present private investors both to Luxembourg companies and to foreign companies, in order to advise and enable them to carry on commercial business, investments or the acquisition of participations, and the establishment of partnership contracts and other transactions, both in Luxembourg and abroad. It may hold remunerated contracts and receive commission in respect thereof.

4.7 It may seek all placements, investments or acquisitions of participations both in Luxembourg and abroad.

4.8 The Company may acquire, transfer and hold immovable property and in particular exploit immovable property by leasing the same in any form whatsoever.

4.9 The Company may carry out any industrial, commercial or financial activity relating both to movable and to immovable property which may directly or indirectly contribute to the attainment of its object or which relates directly or indirectly to any of the above activities or to any similar or connected activities which may appear to it to be conducive to the attainment of its object.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of one thousand (1,000) ordinary shares with a par value of thirty one euro (31,- EUR) a share.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of March. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided by Law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the Shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the Meeting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all the stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of incorporation.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorized to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

13.3 The director or the directors (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company; in their function as simple mandataries, they are responsible only for the execution of their mandate. The Company will have to compensate any director or agent and his heirs, executant and managing, for all damage or compensations having to be paid by him/her as well as the expenditure or the costs reasonably engaged by him/her, consequently or in relation to any action, lawsuit or procedures by the way of which he/she could be involved because of his/her quality or old quality of manager or agent of the Company, or, at the request of the Company, of any other company where the Company is a Shareholder or a creditor, as long as this engagement is in conformity with the Articles of the Company and the applicable provisions of the Law of August 10th, 1915, as modified (the "Law").

The rights of compensation shall not exclude from other rights to which such director or agent could claim.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor (s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of directors is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of directors showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation

shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2016.

The first annual General Meeting will be held in 2017.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
LUXOR TEAM S.A.	1.000	EUR 31,000.-
TOTAL	1.000	EUR 31,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 4 (four) and the number of auditors at 1 (one);

2. The following persons are appointed as Directors:

- Mr. René FALTZ, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
- Mr. Thomas FELGEN, lawyer, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
- Mr. Laurent BARNICH, director, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
- Mrs Micheline SPIES, director, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

3. The following person is appointed as statutory auditor:

- LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., in abbreviated form LOMAC S.A., a “société anonyme” with registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22.206;

4. That the terms of office of the Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2020; and

5. That the address of the registered office of the Company is at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

LUXOR TEAM S.A. ayant son adresse Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé le 2 novembre 2015.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "F&F ADVISORY S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la même commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de fournir des services administratifs et de fournir des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

4.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

4.3 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

4.4 La Société peut en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. Elle peut acquérir, céder ou gérer tout portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.5 La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

4.6 La Société a également pour objet la recherche et la présentation d'investisseurs privés, tant auprès de sociétés luxembourgeoises que de sociétés étrangères, pour les consulter et leur permettre la réalisation d'affaires commerciales, des investissements ou la prise de participations, ainsi que l'établissement de contrats d'association et autres transactions, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut détenir des contrats rémunérés et encaisser des commissions.

4.7 Elle peut rechercher tous placements, investissements ou prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

4.8 La Société peut acquérir, céder, détenir des biens immobiliers et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

4.9 La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale ou financière tant mobilières qu'immobilières qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet ou se rattacher directement ou indirectement à l'une

des activités précitées ou à toutes activités similaires ou connexes et qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à un trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions ordinaires avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) par action.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les Actionnaires ont la compétence exclusive pour autoriser au conseil d'Administration la vente de participations directes ou indirectes de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mars. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix

8.3 Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des Actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'Assemblée.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

13.3 L'administrateur ou les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil d'administration est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil d'administration faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
LUXOR TEAM S.A.	1.000	EUR 31.000,-
TOTAL	1.000	EUR 31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant, la comparante, ès-qualités qu'elle agisse, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et celui des commissaires à 1 (un);

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Me. René FALTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- Me. Tom FELGEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- Monsieur Laurent BARNICH, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- Madame Micheline SPIES, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

3. La personne suivante a été nommée comme commissaire aux comptes:

- LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.206,

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020; et

5. Le siège social de la société est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35252. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183767/547.

(150204897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Instafem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 201.409.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den fünften November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Mathias ESCHE, Kabelverleger im Hochbau, wohnhaft in D-54295 Trier, Caspar-Olevian-Straße, 4.

Welcher Komparent den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung INSTAFEM S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Montage von vorgefertigten Teilen und Elementen, der Handel mit diesbezüglichen Waren und Materialien sowie der Handel mit Baumaterial.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, sowie diese Beteiligungen verwalten.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDSDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDSDREISSIG EURO (€ 31.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Inhaberaktien unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes von 28. Juli 2014.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2016 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die EIN TAUSEND (1.000) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

1.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Mathias ESCHE, Kabelverleger im Hochbau, geboren in Borna (Deutschland), am 5. Dezember 1971, wohnhaft in D-54295 Trier, Caspar-Olevian-Straße, 4,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

2.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KL Consult S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.682.

3.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. ESCHE, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 12. November 2015.

Référence de publication: 2015184741/176.

(150205680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Phoenix Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.150.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2015

En remplacement de la société INTERCORP S.A., l'assemblée générale décide de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions, la société FID-EXPERTS SA, société d'expertise comptable inscrite auprès de l'OEC Luxembourg, immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 82.501 et dont le siège social est situé au 29, rue des Martyrs L-3739 Rumelange.

Référence de publication: 2015186011/12.

(150207466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Podalski Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.443.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique du 31 août 2015

Acceptation de la démission de M. Vincent TUCCI de sa fonction de gérant unique;

Nomination du gérant unique:

- La société BOXTOX LTD, domiciliée au 571A, rue Bernardin de St Pierre, 1116-07 Vallée des Prêtres, Port Louis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Mauricien C131 155 23;

Le gérant unique est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Transfert du siège social de la société du 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg au 10, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

PODALSKI INVESTMENTS S.à r.l.

Référence de publication: 2015186013/18.

(150207554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Polyusus Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.112.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.031.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 22 septembre 2015

- KPMG Luxembourg, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2016, qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

- La démission de Madame Fantine JEANNON de son mandat de gérant de catégorie B est acceptée, avec effet au 17 mars 2015.

- Madame Rosalba BARRETTA, née le 3 janvier 1971 à Marsala (Italie), employée privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommée comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 17 mars 2015, pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

POLYUSUS LUX III S.à r.l.

Référence de publication: 2015186016/20.

(150207605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Recovery Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 156.345,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.399.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 13 Novembre 2015

En date du 13 novembre 2015, les associés de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Hakim Bendriss de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 13 novembre 2015;

- d'accepter la démission de Madame Nicole Ramroop de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 13 novembre 2015;

- de nommer Monsieur Nicholas Parkes né le 8 mai 1956, à Birmingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 13 novembre 2015 et pour une durée indéterminée

- de nommer Monsieur Scott Aitken né le 30 novembre 1967, à Edinbourg, Royaume-Uni ayant son adresse professionnelle à 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 13 novembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Le 16 Novembre 2015.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2015186025/22.

(150207676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Renex SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 174.192.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2015

Résolution:

L'Assemblée décide de révoquer les mandats de membres du Conseil de Surveillance de la Société de ComCo S.A. et Ludovic Lopresti.

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Madame Sandrine Brassel, de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance de la Société.

L'Assemblée décide de nommer en qualité de membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- FCS Services, société à responsabilité limitée ayant son siège social 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, RCS B 186.493;

- TILMAN LIMITED ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 350556;

- RENBILT LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 352091.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Renex SCA

Signatures

Référence de publication: 2015186026/24.

(150207488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Real Equity SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.300.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire Unique de la Société en date du 13 novembre 2015 que:

- l'Actionnaire Unique présente, examine et approuve le rapport du commissaire de contrôle;

- l'Actionnaire Unique accorde décharge pleine et entière au liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée;

- l'Actionnaire Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le 16 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015186027/19.

(150207789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Saint-Louis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 154.592.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 octobre 2015, Relation ILAC/2015/33747,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme «SAINT-LOUIS INVESTMENT S.A.», en liquidation, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 21 octobre 2015 à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186032/18.

(150207555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Silver Sea Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.165.

Par résolutions signées en date du 28 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015;

2. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186035/15.

(150207597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Silver Sea Properties (Cheadle) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 97.031,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.858.

Par résolutions signées en date du 28 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 octobre 2015;

2. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186036/15.

(150207595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Silver Sea Properties (Cheltenham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 95.170,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.834.

Par résolutions signées en date du 28 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de Classe B, avec effet au 30 octobre 2015;

2. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de Classe B, avec effet au 30 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186037/15.

(150207596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Silver Sea Properties (Horsham) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 103.450,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.186.

Par résolutions signées en date du 28 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de Classe B, avec effet au 30 octobre 2015;

2. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de Classe B, avec effet au 30 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186039/15.

(150207594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 84.281,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.162.

Par résolutions signées en date du 28 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015;

2. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186040/15.

(150207601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Silver Sea Properties (Portobello) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 86.324,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.971.

Par résolutions signées en date du 28 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 octobre 2015;

2. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186041/15.

(150207599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Bluebridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Mamer, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 59.136.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187564/10.

(150209894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Simon International Finance, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.224.

La dénomination du gérant de la Société a changé et est désormais Simon International Finance GP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simon International Finance

Un Mandataire

Référence de publication: 2015186043/11.

(150207741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.369.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions du 16 Novembre 2015

En date du 16 Novembre 2015, les actionnaires ont procédé à la clôture de la liquidation volontaire de la société 3i GC Holdings Lab2 S.à r.l.

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant 5 ans au moins au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Novembre 2015.

Pour 3i GC Holdings Lab2 S.à r.l.

Antoine Clauzel

Liquidateur

Référence de publication: 2015186096/18.

(150208077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

By Kilian Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 192.683.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187575/10.

(150209897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Canyon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015187582/13.

(150210203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

EPF Acquisition Co 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.647.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015187694/10.

(150210188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Food Delivery Holding 15 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015187711/13.

(150210179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Nevia s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3374 Leudelage, 18, Domaine Schaeferf.

R.C.S. Luxembourg B 167.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

Notaire

Référence de publication: 2015187969/12.

(150209778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Oranje Nassau Mecatherm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 163.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015187983/11.

(150210076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Arkess Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 125.873.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé, par la signature d'une résolution circulaire datée du 19 octobre 2015, de coopter Monsieur Andrea Prencipe, avec adresse professionnelle 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en qualité d'Administrateur du Fonds, en remplacement de Monsieur Sylvain Feraud, avec effet immédiat, et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Le Conseil d'Administration a également décidé, par la signature de la résolution circulaire susmentionnée, de nommer Madame Margherita Balerna Bommartini, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Fonds.

Pour Arkess SICAV

Référence de publication: 2015185815/15.

(150207683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Au Bon Pain Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.662.

Il est noté que Monsieur JAHDAUTI Milaim, né le 04 avril 1982 à Prizen (Kosovo), résident à L-3839 Schiffflange (Luxembourg), 40, rue de la Gare, vend ses 76 parts sociales, représentant soixante-seize pourcent (76 %) du capital social de la sàrl AU BON PAIN, à Madame COCAJ Mesrete, née le 1^{er} Juillet 1986 à Zym (Kosovo), résident à L-3839 Schiffflange (Luxembourg), 40, rue de la Gare. La vente a eu lieu le 12/11/2015.

Référence de publication: 2015185817/12.

(150207467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

ANSYS Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 132.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.645.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 6 octobre 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Juergen Plassmann, né le 28 février 1964 à Bocholt en Allemagne, et résidant au 14a Birkenweg, 64295 Darmstadt, Allemagne, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015185804/16.

(150207568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Agenda Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 173.409.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 12 novembre 2015

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Mathieu VILLAUME, né à Paris - France le 4 août 1976 demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg - Luxembourg de son mandat d'administrateur A de la Société avec effet au 16 novembre 2015.

L'actionnaire unique décide de nommer Madame Lucie DELAMONTAGNE, née à Rennes -France le 23 juin 1986 demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg - Luxembourg au poste d'administrateur A de la Société avec effet au 16 novembre 2015.

Extrait des résolutions du conseil d'administration en date du 12 novembre 2015

Le conseil d'administration prend note du changement de dénomination sociale de l'administrateur B de la Société, Reyl Private Office S.à r.l. pour REYL Prime Solutions SA.

Référence de publication: 2015185784/17.

(150207643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Altawin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.528.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie de façon extraordinaire le 9 novembre 2015

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, (administrateur A), Monsieur Jean-Pierre DIEHL, avec adresse au 33, rue de Châtaignier, F-92140 CLAMART, (administrateur A), Monsieur Arno SCHLEICH, demeurant 4, rue de la Montagne, L-6911 Roodt-Sur-Syre, (Administrateur B) et de Monsieur Yves PRUSSEN avec adresse au 2, place Winston

Churchill, L-1340 LUXEMBOURG, (Administrateur B et Président du Conseil d'Administration), pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Elle reconduit également le mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015185786/20.

(150207473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

ArcelorMittal Research & Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.912.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 116.790.

L'Assemblée générale du 5 novembre 2015 a décidé de proroger le mandat du commissaire M. Bruno Paim Parreira, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185789/13.

(150207680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Adria News S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 18, rue du Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.148.

EXTRAIT

En date du 7 septembre 2015, Ralf Manthey, gérant de catégorie A de la Société, ne réside plus au 2, rue des Vignes, L-6765 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg mais a pour nouvelle adresse le 100, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185780/17.

(150207812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

AdwäisEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 200.309.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire unique tenue à Luxembourg le 09 octobre 2015 à 14.00 heures

Première résolution

Nomination de Madame Odile Hembise Fanton d'Andon, née le 10/03/1959 à Linselles (France) en tant qu'administrateur, demeurant professionnellement au 260 route du Pin Montard, F-06904 Sophia Antipolis, France jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Deuxième résolution

Nomination de Monsieur Philippe Mettens, né le 09/09/1953 à Casablanca (Maroc) en tant qu'administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière, demeurant au 33b Motte, B-7880 Flobecq, Belgique jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015185782/20.

(150207559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Agence Immobilière Polini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.784.

—
Assemblée générale extraordinaire tenue le 01.03.2015

La soussignée: Madame Donata Cutecchia (gérante unique), associée de l'Agence immobilière Polini a pris ce jour la décision de transférer le siège social de la Sàrl au 37, rue de Bettembourg L-3320 BERCHEM.

Fait à Berchem, le 01/03/2015.

Référence de publication: 2015185783/11.

(150207620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Atlas Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 193.446.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions du 12 Novembre 2015

En date du 12 Novembre 2015, les actionnaires ont procédé à la clôture de la liquidation volontaire de la société Atlas Financing S.A.

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant 5 ans au moins au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Novembre 2015.

Pour Atlas Financing S.A.

Antoine Clauzel

Liquidateur

Référence de publication: 2015185793/18.

(150207491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Auerstedt Drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 179.570.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant A de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante A de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185795/17.

(150207404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Finnery Acquisitions IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 197.503.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2015

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Finnery Acquisitions IV S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015185898/15.

(150207705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Flexitech Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.821.

Par résolutions signées en date du 10 novembre 2015, l'associé unique a décidé d'accepter la démission d'Isabelle Arker, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185900/13.

(150207592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

GREP Sieben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.507.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Sylvain Kirsch en tant que Gérant de la Société.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la Société Madame Célia Neves, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185910/16.

(150207464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.138.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 10 novembre 2015.

Jean-Yves Nicolas.

Référence de publication: 2015185937/10.

(150207511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Michelle Participations Mobilières Et Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.006.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 9 avril 2015.

Sébastien Gravière.

Référence de publication: 2015185978/10.

(150207432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Nadarik S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, Route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.523.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 octobre 2015:

- Le siège de la société a été transféré au Building Serenity - Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

- L'adresse des administrateurs A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au Building Serenity - Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la gérante et représentante permanente de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la gérante et représentante permanente de la société TAXIOMA s.à r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a été fixée au Building Serenity - Bloc A, 19-21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen à partir du 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185993/21.

(150207451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Expansion 17 S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015187678/11.

(150209873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Food Delivery Holding 16 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015187712/13.

(150210182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

European University Foundation - Campus Europae, Fondation.

Siège social: L-5374 Munsbach, 31, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg G 190.

Fondation sans but lucratif, constituée le 3 décembre 2007, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, par acte publié au Mémorial C N° 962 du 18 avril 2008.

La Fondation est régie par le Titre II de la loi du 21 Avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

- et dont les statuts ont été modifiés en date du 10 mars 2011, par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, par acte publié au Mémorial C N° 2035 du 2 septembre 2011;

Bilan au 31 décembre 2014

	Note(s)	31/12/2014 EUR	31/12/2013 EUR
ACTIF			
D. Actif circulant			
II. Créances	3		
1 Autres créances			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		33 757,45	50 000,00
		<u>33 757,45</u>	<u>50 000,00</u>
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	4	284 352,22	147 950,32
Total actif circulant		<u>318 109,67</u>	<u>197 950,32</u>
Total de l'actif		<u>318 109,67</u>	<u>197 950,32</u>
PASSIF			
A. Capitaux propres			
IV. Réserves	5		
1 Autres réserves		84 998,64	72 498,64
Total capitaux propres		<u>84 998,64</u>	<u>72 498,64</u>
D. Dettes non subordonnées	6		
1 Dettes sur achats et prestations de services			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		12 795,08	1 047,60
2 Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
a) Dettes au titre de la sécurité sociale		3 890,55	3 132,03
3 Autres dettes			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		<u>10 761,42</u>	<u>3 697,15</u>
Total dettes non subordonnées		<u>27 447,05</u>	<u>7 876,78</u>
E. Comptes de régularisation	7	205 663,98	117 574,90
Total du passif		<u>318 109,67</u>	<u>197 950,32</u>

Compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

	Note(s)	Du 01/01/2014 au 31/12/2014 EUR	Du 01/01/2013 au 31/12/2013 EUR
A. CHARGES			
1 Autres charges externes	8	315 595,96	308 287,67
2 Frais de personnel	9		
a) Salaires et traitements		174 784,02	158 452,94
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements		<u>22 090,32</u>	<u>20 091,96</u>
Total des charges		<u>512 470,30</u>	<u>486 832,57</u>
B. PRODUITS			
1 Autres produits d'exploitation	10	512 289,36	486 462,48
2 Autres intérêts et produits assimilés	11		
a) autres intérêts et produits assimilés		<u>180,94</u>	<u>370,09</u>
Total des produits		<u>512 470,30</u>	<u>486 832,57</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

Annexe aux comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014

1. Note-Informations générales. La Fondation sans but lucratif European University Foundation-Campus Europae («la Fondation»), a été constituée le 3 décembre 2007 pour une durée illimitée.

Elle est régie par le Titre II de la loi du 21 Avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

La Fondation a pour objet de:

- a) promouvoir la performance d'excellence dans la recherche, l'enseignement et le service, et créer une convergence vers de hauts standards d'enseignement universitaire, en s'appuyant sur les richesses des différences culturelles à l'intérieur de l'espace européen et en soutenant les échanges d'étudiants et d'enseignants entre les universités européennes;
- b) construire un réseau étroit de coopération d'universités en Europe comme espace culturel et d'enseignement (le réseau Campus Europae);
- c) promouvoir et développer la culture universitaire et l'organisation universitaire nécessaires à cet objet;
- d) soutenir et promouvoir l'emploi des diplômés universitaires dans toute l'Europe et le transfert du savoir-faire entre les universités et les organisations économiques, sociales et administratives;
- e) conférer des grades, diplômes et certificats dans les limites établies par les lois et règlements.

Le siège social se situe à Munsbach.

L'année sociale de la Fondation commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2. Note - Principes, règles et méthodes d'évaluation.

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période dans laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation sont les suivantes:

2.2.1 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.2 Conversion des postes en devises La Société tient sa comptabilité en Euros.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euros au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euros au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée dans le compte de profits et pertes.

2.2.3 Dettes non subordonnées

Les dettes non subordonnées sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur de remboursement.

2.2.4 Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3. Note - Créances. Les créances se composent principalement de:

	31.12.2014	31.12.2013
	EUR	EUR
Autres créances:		
Produits à recevoir	33 757,45	50 000,00
Total autres créances	33 757,45	50 000,00
Total	33 757,45	50 000,00

4. Note - Avoirs en banque, avoirs en CCP, chèques et en caisses. Le détail des «avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et en caisses» au 31 décembre 2014 se décompose comme suit:

	31.12.2014	31.12.2013
	EUR	EUR
Comptes courants	284 352,22	147 950,32
Total	284 352,22	147 950,32

5. Note-Capitaux propres. Les résultats reportés au 31 décembre 2014 se composent comme suit:

	31.12.2014	31.12.2013
	EUR	EUR
Autres réserves	84 998,64	72 498,64
Total	84 998,64	72 498,64

6. Note-Dettes non subordonnées. Les durées résiduelles des postes de la rubrique "Dettes non subordonnées" se présentent comme suit:

	A un an au plus	Total au 31.12.2014	Total au 31.12.2013
	EUR	EUR	EUR
Dettes sur achats et prestations de services	12 795,08	12 795,08	1047,60
Dettes au titre de la sécurité sociale	3 890,55	3 890,55	3 132,03
Autres dettes	10 761,42	10 761,42	3 697,15
Totaux	27 447,05	27 447,05	7 876,78

Il n'y a pas de dettes garanties par des sûretés réelles au 31 décembre 2014.

7. Note - Comptes de régularisation passif. Au 31 décembre 2014, les «produits constatés d'avance» s'élèvent à EUR 205 663,98 (EUR 117 574,90 au 31 décembre 2013).

8. Note - Autres charges externes. Les «autres charges externes» se composent principalement des charges de gestion et d'administration de la Fondation, ainsi que des dépenses courantes (petit équipement, honoraires,...).

9. Note - Personnel. Les frais de personnel représentent les salaires versés à 4 personnes employées en moyenne au cours de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

10. Note - Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation se composent principalement des subventions nationales reçues par la Fondation.

11. Note - Intérêts et produits assimilés. Les intérêts et produits assimilés correspondent aux produits financiers relatifs aux comptes bancaires.

12. Note - Engagements hors-bilan. Au 31 décembre 2014, il n'y a pas d'engagement hors-bilan

13. Note - Evénements postérieurs à la clôture. Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une influence sur les comptes.

Expenditure - Budget 2015

Category name	2015
	EUR
STAFF COSTS	189,700.00
Salaries	180,400.00
Project coordinator 1	66,000.00
Project coordinator 2	55,000.00
Office manager	40,400.00
Project assistant	9,000.00
Project assistant	10,000.00

Allowances	9,300.00
Assignment contracts (interim)	6,900.00
Internships	2,400.00
MEETINGS AND PROJECTS	165,000.00
Board of Directors	25,000.00
Campus Europae Open Space	
Annual conference	72,000.00
EU Presidency conference	5,000.00
3 rd Luxembourg Forum	5,000.00
Presidency/Steering Committee	10,000.00
Representation costs	5,000.00
Staff training TELL	10,000.00
Staff training Project managers	10,000.00
Learning Employability Places	23,000.00
OFFICE COSTS	2,600.00
Telephone	1,000.00
Postal services	600.00
Office material	500.00
Hardware	500.00
SERVICE PROVIDERS	16,500.00
Fiduciaire	6,000.00
Bank fees	500.00
Printing	3,000.00
Online hosting	3,000.00
Software maintenance & development	2,000.00
Membership fees	500.00
Video-conference system	1,500.00
EU projects reserves	60,000.00
Social fund	40,000.00
TOTAL EXPENSES	<u>473,800.00</u>

Income - Budget 2015

BALANCE BUDGET 2015	2015 EUR
Luxembourg government	250,000.00
Campus Europae Open Space	70,000.00
Luxembourg Forum	5,000.00
#Europehome IT development	3,000.00
Staff trainings	20,000.00
Own resources	<u>125,800.00</u>
TOTAL	<u>473,800.00</u>

Référence de publication: 2015183024/207.

(150202915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Maurach A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Lausdorn.

R.C.S. Luxembourg B 95.603.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünften Tag des Monats November.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) MAURACH A.G., mit Gesellschaftssitz in L-9753 Heinerscheid, 1, Lausdorn, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 95.603, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz, am 17. Mai 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 373 aus 1993 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert

gemäß einer Urkunde von Notar Fernand Unsen, mit dem damaligen Amtssitz in Diekirch, vom 11. Dezember 2003, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 75 vom 20. Januar 2004.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Frau Renate GOOS, Rentnerin, wohnhaft in D-53721 Siegburg, 22, Schilfweg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Ana GOOS, Kauffrau, wohnhaft in D-50823 Köln, 35, Eichendorffstrasse.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler Herr Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Echternach.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Tagesordnung

1. Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft „MAURACH A.G.“ und ihre Liquidation.
2. Ernennung von Frau Renate GOOS als Liquidator der Gesellschaft, und Festlegung von ihren Befugnissen;
3. Verschiedenes.

(i) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(ii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigefügt.

(iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(iv) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft „MAURACH A.G.“ und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Frau Renate GOOS, Rentnerin, geboren am 1. September 1943 in Düren (Deutschland), wohnhaft in D-53721 Siegburg, 22, Schilfweg, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator verfügt über die weitgehendsten durch das Gesetz, und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 des abgeänderten Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vorgesehenen Befugnisse und Vollmachten, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erforderlich wäre.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend zweihundert Euros (EUR 1.200,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben selbige mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GOOS, A. GOOS, H.-J. LENZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: DAC/2015/18892. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 13. November 2015.

Référence de publication: 2015184825/63.

(150205754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Guard Dynasty Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 201.310.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of November,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Guard Dynasty Holdings Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Hong Kong Special Administrative Region of the People's Republic of China, having its registered office at Suites 3202-04, 32/F ICBC, Tower 3, Garden Road, Hong Kong (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in the city of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States dollar) all subscribed and fully paid up, representing the entirety of the share capital amounting to USD 20,000.- (twenty thousand United States dollars) of the company Guard Dynasty Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and currently in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) (the Company). The Company was incorporated on 28 October 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette). The articles of association of the Company (the Articles) have been not amended since the incorporation of the Company;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) up to a new amount of USD 20,001 (twenty thousand and one United States dollars) through the creation and issuance of 1 (one) share of the Company, with a nominal value of USD 1 (one United States dollar), which subscription will be entirely reserved to the Sole Shareholder and which will be fully paid-up by the latter, and the allocation of an amount of USD 1,024,999 (one million twenty-four thousand nine hundred ninety-nine United States dollars) to the share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) of the Company, through the completion of (i) a contribution in kind of 100 (one hundred) shares issued by Guard Capital Management, an exempted limited liability company incorporated and existing under the laws of the British Overseas Territory of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1- 1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number 286485 (Guard Capital Management) and (ii) a contribution in kind of a receivable, in each case held by the Sole Shareholder, to the benefit of the Company, representing an aggregate contribution value of USD 1,025,000 (one million twenty-five thousand United States dollars);

(2) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes performed to the share capital of the Company contemplated under item (1) above;

(3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes performed to the share capital of the Company contemplated under item (1) above; and

(4) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 1.- (one United States dollar) in order to bring it from its current amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD 1), up to a new amount of USD 20,001.- (twenty thousand and one United States dollars), through the creation and issuance of 1 (one) new share of the Company, with a nominal value of USD 1.- (one United States dollar) (the New Share).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly subscribes for the New Share, representing an aggregate subscription price of USD 1,025,000.- (one million twenty-five thousand United States dollars).

The New Share will be fully paid up by the Sole Shareholder through the completion of a contribution in kind consisting of (i) 100 (one hundred) shares issued by Guard Capital Management, representing an aggregate contribution value of USD 525,000.- (five hundred twenty-five thousand United States dollars), and (ii) a certain, due and payable (certaine, liquide et exigible) receivable held by the Sole Shareholder against the Company for an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States dollars) (respectively the Contribution and the Contributed Assets).

A portion of the Contribution, in an aggregate amount of USD 1.- (one United States dollar), will be allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company in order to fully pay up the New Share, and a portion of the Contribution, in an aggregate amount of USD 1,024,999.- (one million twenty-four thousand nine hundred ninety-nine United States dollars), will be allocated to the share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) of the Company.

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Assets contributed by the Sole Shareholder to the Company are supported by a certificate of free transferability, contribution, allocation and valuation issued by the Sole Shareholder (the Certificate) to the Company, which confirms inter alia that the aggregate contribution value of the Contributed Assets amounts to USD 1,025,000.- (one million twenty-five thousand United States dollars) and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Assets, with full title guarantee, may be freely transferred by the Sole Shareholder to the benefit of the Company, as such Certificate has been shown to the undersigned notary.

On the basis of the Certificate, the undersigned notary witnesses the full payment of the subscription amount in relation to the issuance of the New Share, so that the same are therefore fully paid-up further to the completion of the Contribution.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues to itself the New Share, with a nominal value of USD 1.- (one United States dollar), in its capacity as Sole Shareholder of the Company and sole subscriber for the New Share.

The New Share has been fully paid up by the Sole Shareholder to the Company through the Contribution.

As the result of the above, the share capital of the Company will amount to USD 20,001.- (twenty thousand and one United States dollars) represented by 20,001 (twenty thousand and one) shares of the Company, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-), all of which are entirely held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which will now read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is fixed at USD 20,001.- (twenty thousand and one United States dollars), represented by 20,001 (twenty thousand and one) shares each in registered form, each with a nominal value of USD 1.- (one United States dollar) each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and to any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each of Allen & Overy, société en commandite simple and any such lawyer or employee acting individually with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the first and second resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any manager of the Company and to Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and to any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each of Allen & Overy, société en commandite simple and any such lawyer or employee, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Share by the Company to the Sole Shareholder, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte précédent:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de novembre,
par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Guard Dynasty Holdings Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et existant en vertu du droit de la région administrative spéciale de la République Populaire de Chine de Hong Kong, ayant son siège social au Suites 3202-04, 32/F ICBC, Tower 3, Garden Road, Hong Kong (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et paraphée par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce que:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, entièrement souscrite et libérée, représentant la totalité du capital social s'élevant à vingt mille dollars américains (USD 20.000.-) de la société Guard Dynasty Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 28 octobre 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, non encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

II. L'Associé Unique a été convoqué à l'effet de se prononcer sur les points suivants:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de USD 1 (un dollar américain) à l'effet de le porter de son montant actuel de USD 20.000 (vingt mille dollars américains) à un nouveau montant de USD 20.001 (vingt mille et un dollars américains) par la création et l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain), dont la souscription sera entièrement réservée à l'Associé Unique et qui sera entièrement payée par ce dernier, et l'allocation d'un montant de USD 1.024.999 (un million vingt-quatre mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) au compte de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) de la Société, par le biais (i) d'un apport en nature de 100 (cent) actions de Guard Capital Management, une société à responsabilité limitée (exempted liability company) constituée et existant en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Iles Cayman et immatriculée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation 286485 (Guard Capital Management) et (ii) de l'apport en nature d'une créance, toutes deux détenues par l'Associé Unique, et représentant une valeur totale d'apport de USD 1.025.000 (un million vingt-cinq mille dollars américains);

(2) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements apportés au capital social de la Société envisagés aux points (1) ci-dessus;

(3) Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements envisagés au point (1) ci-dessus; et

(4) Divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de USD 1.- (un dollar américain) à l'effet de le porter de son montant actuel de USD 20.000.- (vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, à un nouveau montant de USD 20.001.- (vingt mille et un dollars américains), par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) (la Nouvelle Part Sociale).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes tel qu'indiqué ci-dessus, souscrit expressément à la Nouvelle Part Sociale, représentant un prix total de souscription de USD 1.025.000.- (un million vingt-cinq mille dollars américains).

La Nouvelle Part Sociale sera payée en totalité par l'Associé Unique par la réalisation d'un apport en nature de (i) 100 (cent) actions émises par Guard Capital Management, représentant une valeur totale d'apport de USD 525.000.- (cinq cent vingt-cinq mille dollars américains), et (ii) d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société pour un montant de USD 500.000.- (cinq cent mille dollars américains) (respectivement l'Apport et les Actifs Apportés).

Une portion de l'Apport, pour un montant total de USD 1.- (un dollar américain), sera allouée au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) de la Société afin de payer en totalité la Nouvelle Part Sociale, et une partie de l'Apport, pour un montant total de USD 1.024.999.- (un million vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) sera allouée au compte de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) de la Société.

La valeur totale d'Apport et la libre cessibilité des Actifs Apportés apportées par l'Associé Unique à la Société sont attestés par un certificat de libre cessibilité, apport, allocation et évaluation émis par l'Associé Unique (le Certificat) à la Société, qui confirme inter alia que la valeur totale d'apport des Actifs Apportés s'élève à USD 1.025.000.- (un million vingt-cinq mille dollars américains) et que la propriété légale et réelle des Actifs Apportés, avec une garantie de pleine propriété, peut être librement transférée par l'Associé Unique à la Société, tel que ce Certificat a été présenté au notaire instrumentant.

Sur la base du Certificat, le notaire instrumentant constate que le prix de souscription a été payé en totalité relativement à l'émission de la Nouvelle Part Sociale, de telle sorte que cette dernière a été entièrement libérée après la réalisation de l'Apport.

L'Associé Unique décide expressément d'émettre et émet par les présentes à lui-même la Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain), en sa qualité d'Associé Unique de la Société et d'unique souscripteur de la Nouvelle Part Sociale.

La Nouvelle Part Sociale a été entièrement payée par l'Associé Unique à la Société par voie de l'Apport.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève à USD 20.001.- (vingt mille et un dollars américains) représenté par 20.001 (vingt mille et une) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, étant entièrement détenues par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société s'élève à USD 20.001.- (vingt mille et un dollars américains), représenté par 20.001 (vingt mille et une) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et/ou Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, et à tout avocat exerçant pour le compte de ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement, avec tous pouvoirs de substitution sous leur seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement dans le registre de parts sociales de la Société, y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre, des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide de plus de donner pouvoir et autorité à Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, et à tout avocat exerçant pour le compte de ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, afin d'accomplir toutes les formalités en rapport avec l'émission de la Nouvelle Part Sociale par la Société à l'Associé Unique, telle que décrite ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à la publication au Journal Officiel et plus généralement, afin d'accomplir toutes les formalités qui pourraient être requises, nécessaires ou simplement utiles en lien avec et pour les besoins de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2.300.- (deux mille trois cents euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, certifie qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de cet acte notarié.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35262. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183056/234.

(150204212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

BFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.314.367,92.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.343.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of November,

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of her colleague Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

1. BFF Lux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of four million one hundred twenty-five thousand one hundred forty-four euro and ninety euro cent (EUR 4,125,144.90) with registered office at 25C, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196716 ("BFF Lux Holdings"), hereby represented by Mrs. Laurence Ouverleaux, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 30th October 2015,

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

2. BFF PEI, L.P., a limited partnership governed by the laws of Canada, with registered office at 65 Grafton Street, c/o Stewart McKelvey, C12A 8B9 Charlottetown, Canada and registered with the Commercial Register of Prince Edward Island under number 147585 ("BFF PEI, L.P."),

represented by Mrs. Laurence Ouverleaux, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on 30th October 2015,

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, and

3. Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, a joint stock company having a sole shareholder with its registered office in Milan at Via Dante n. 4, share capital of Euro 520.000,00 entirely paid-in, registration Number with the Companies' Register of Milan and tax code 01855720155, REA No. 863916, registered under No. 3135-1 with the Registry of Banking Groups,

represented by Mrs. Laurence Ouverleaux, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on 2nd November 2015,

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration ("Cordusio Fiduciaria"),

(all together being referred to as the "Shareholders").

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the only shareholders of BFF Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of four million two hundred twelve thousand seven hundred thirty-seven euro and eighty-six euro cent (EUR 4,212,737.86), with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg dated 6 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 April 2015 number 1108 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195343 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of its colleague Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated [3] November 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred one thousand six hundred thirty euro and six euro cent (EUR 101,630.06) so as to raise it from its present amount of four million two hundred twelve thousand seven hundred thirty-seven euro and eighty-six euro cent (EUR 4,212,737.86) to an amount of four million three hundred fourteen thousand three hundred sixty-seven euro and ninety-two euro cent (EUR 4,314,367.92).

2. To issue sixty-one thousand three hundred sixty (61,360) new class A ordinary shares, one hundred eleven thousand seven hundred fifty-eight (111,758) new class B ordinary shares, one hundred twenty-one thousand one hundred three (121,103) new class C ordinary shares, six hundred ten thousand three hundred thirty-three (610,333) new class A preference shares, six hundred thirteen thousand two hundred seventy-six (613,276) new class B preference shares, six hundred ninety-one thousand ninety-two (691,092) new class C preference shares, one million eight hundred twenty-six thousand two hundred two (1,826,202) new class D preference shares, two million forty-two thousand six hundred twenty-six (2,042,626) new class E preference shares, two million forty-two thousand six hundred twenty-six (2,042,626) new class F preference shares and two million forty-two thousand six hundred thirty (2,042,630) new class G preference shares, each share in each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, all subscribed and fully paid up.

3. To accept the subscription by Cordusio Società Fiduciaria per Azioni for the newly issued shares of the Company with payment of a share premium in an aggregate amount of ten million sixty-one thousand three hundred seventy-five euro and ninety-four euro cent (EUR 10,061,375.94) and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To amend article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

have unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred one thousand six hundred thirty euro and six euro cent (EUR 101,630.06) so as to raise it from its present amount of four million two hundred twelve thousand seven hundred thirty-seven euro and eighty-six euro cent (EUR 4,212,737.86) to an amount of four million three hundred fourteen thousand three hundred sixty-seven euro and ninety-two euro cent (EUR 4,314,367.92).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue sixty-one thousand three hundred sixty (61,360) new class A ordinary shares, one hundred eleven thousand seven hundred fifty-eight (111,758) new class B ordinary shares, one hundred twenty-one thousand one hundred three (121,103) new class C ordinary shares, six hundred ten thousand three hundred thirty-three (610,333) new class A preference shares, six hundred thirteen thousand two hundred seventy-six (613,276) new class B preference shares, six hundred ninety-one thousand ninety-two (691,092) new class C preference shares, one million eight hundred twenty-six thousand two hundred two (1,826,202) new class D preference shares, two million forty-two thousand six hundred twenty-six (2,042,626) new class E preference shares, two million forty-two thousand six hundred twenty-six (2,042,626) new class F preference shares and two million forty-two thousand six hundred thirty (2,042,630) new class G preference shares, each share in each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares of each class.

Subscription - Payment

Thereupon appeared, Cordusio Fiduciaria, represented as above mentioned.

Cordusio Fiduciaria declared to subscribe for sixty-one thousand three hundred sixty (61,360) new class A ordinary shares, one hundred eleven thousand seven hundred fifty-eight (111,758) new class B ordinary shares, one hundred twenty-one thousand one hundred three (121,103) new class C ordinary shares, six hundred ten thousand three hundred thirty-three (610,333) new class A preference shares, six hundred thirteen thousand two hundred seventy-six (613,276) new class B preference shares, six hundred ninety-one thousand ninety-two (691,092) new class C preference shares, one million eight hundred twenty-six thousand two hundred two (1,826,202) new class D preference shares, two million forty-two thousand six hundred twenty-six (2,042,626) new class E preference shares, two million forty-two thousand six hundred twenty-six (2,042,626) new class F preference shares and two million forty-two thousand six hundred thirty (2,042,630) new class G preference shares, each share in each class having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in an aggregate amount of ten million sixty-one thousand three hundred seventy-five euro and ninety-four euro cent (EUR 10,061,375.94) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of ten million one hundred sixty-three thousand six euro (EUR 10,163,006.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the above newly issued shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at four million three hundred fourteen thousand three hundred sixty-seven euro and ninety-two euro cent (EUR 4,314,367.92) divided into the following shares (collectively, the “Shares”):

- two million one hundred ninety-nine thousand two hundred ninety-one (2,199,291) class A redeemable ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- two million one hundred ninety-nine thousand two hundred ninety-one (2,199,291) class B redeemable ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- two million one hundred ninety-nine thousand two hundred ninety-three (2,199,293) class C redeemable ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”) and together with the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares, the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- sixty million six hundred ninety-one thousand two hundred seventy-five (60,691,275) class A redeemable preference shares (the “Class A Preference Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- sixty million six hundred ninety-one thousand two hundred seventy-five (60,691,275) class B redeemable preference shares (the “Class B Preference Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- sixty million six hundred ninety-one thousand two hundred seventy-five (60,691,275) class C redeemable preference shares (the “Class C Preference Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- sixty million six hundred ninety-one thousand two hundred seventy-five (60,691,275) class D redeemable preference shares (the “Class D Preference Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- sixty million six hundred ninety-one thousand two hundred seventy-five (60,691,275) class E redeemable preference shares (the “Class E Preference Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- sixty million six hundred ninety-one thousand two hundred seventy-five (60,691,275) class F redeemable preference shares (the “Class F Preference Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- sixty million six hundred ninety-one thousand two hundred sixty-seven (60,691,267) class G redeemable preference shares (the “Class G Preference Shares”, and together with the Class A Preference Shares, the Class B Preference Shares, the Class C Preference Shares, the Class D Preference Shares, the Class E Preference Shares, the Class F Preference Shares and the Class G Preference Shares, the “Preference Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at around five thousand euro (EUR 5,000,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de novembre,

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

1. BFF Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de quatre millions cent vingt-cinq mille cent quarante-quatre euro et quatre-vingt-dix centimes (EUR

4.125.144,90), ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 196716 («BFF Lux Holdings»), représentée aux fins des présentes par Madame Laurence Ouverleaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 30 octobre 2015 à elle délivrée,

ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement,

2. BFF PEI, L.P., un limited partnership régi par les lois du Canada, ayant son siège social au 65 Grafton Street, c/o Stewart McKelvey, C12A 8B9 Charlottetown, Canada, immatriculé au Registre de Commerce de Prince Edward Island sous le numéro 147585 («BFF PEI»),

représenté aux fins des présentes par Madame Laurence Ouverleaux, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 30 octobre 2015 à elle délivrée,

ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement, et

3. Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, une joint stock company ayant un seul et unique actionnaire, ayant son siège social au 4 Via Dante, Milan, Italie, au capital social de EUR 520.000,00, entièrement libéré, immatriculée au Registre des Sociétés et Code Fiscal de Milan sous le numéro 01855720155, REA No. 863916, enregistrée au Registre des Groupes Bancaires sous le numéro 3135-1 («Cordusio Fiduciaria»),

représentée aux fins des présentes par Madame Laurence Ouverleaux, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 2 novembre 2015 à elle délivrée,

ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement,

(ci-après ensemble dénommés les «Associés»).

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de BFF Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de quatre millions deux cent douze mille sept cent trente-sept euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 4.212.737,86), ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 avril 2015 sous le numéro 1108 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195343 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du [3] novembre 2015, non publié encore au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association.

Les Associés susmentionnés reconnaissant être parfaitement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent un mille six cent trente euros et six centimes (EUR 101.630,06) pour le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent douze mille sept cent trente-sept euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 4.212.737,86) à quatre millions trois cent quatorze mille trois cent soixante-sept euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 4.314.367,92).

2. Émission de soixante-et-un mille trois cent soixante (61.360) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cent onze mille sept cent cinquante-huit (111.758) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cent vingt-et-un mille cent trois (121.103) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent dix mille trois cent trente-trois (610.333) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A, six cent treize mille deux cent soixante-seize (613.276) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B, six cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-douze (691.092) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, un million huit cent vingt-six mille deux cent deux (1.826.202) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D, deux millions quarante-deux mille six cent vingt-six (2.042.626) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie E, deux millions quarante-deux mille six cent vingt-six (2.042.626) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie F, deux millions quarante-deux mille six cent trente (2.042.630) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie G, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant toutes souscrites et entièrement libérées.

3. Approbation de la souscription par Cordusio Società Fiduciaria per Azioni aux nouvelles parts sociales émises par la Société avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix millions soixante-et-un mille trois cent soixante-quinze mille euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 10.061.375,94) et approbation du paiement intégral en espèce pour ces nouvelles parts sociales.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant total de cent un mille six cent trente euros et six centimes (EUR 101.630,06) pour le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent douze mille sept cent trente-sept euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 4.212.737,86) à quatre millions trois cent quatorze mille trois cent soixante-sept euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 4.314.367,92).

Seconde résolution

Les Associés ont décidé d'émettre soixante-et-un mille trois cent soixante (61.360) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cent onze mille sept cent cinquante-huit (111.758) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cent vingt-et-un mille cent trois (121.103) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent dix mille trois cent trente-trois (610.333) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A, six cent treize mille deux cent soixante-seize (613.276) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B, six cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-douze (691.092) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, un million huit cent vingt-six mille deux cent deux (1.826.202) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D, deux millions quarante-deux mille six cent vingt-six (2.042.626) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie E, deux millions quarante-deux mille six cent vingt-six (2.042.626) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie F, deux millions quarante-deux mille six cent trente (2.042.630) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie G, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes dans chaque catégorie.

Souscription - Paiement

A ainsi comparu, Cordusio Fiduciaria, représentée tel que susmentionné:

Cordusio Fiduciaria a déclaré souscrire à soixante-et-un mille trois cent soixante (61.360) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cent onze mille sept cent cinquante-huit (111.758) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cent vingt-et-un mille cent trois (121.103) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent dix mille trois cent trente-trois (610.333) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A, six cent treize mille deux cent soixante-seize (613.276) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B, six cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-douze (691.092) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie C, un million huit cent vingt-six mille deux cent deux (1.826.202) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie D, deux millions quarante-deux mille six cent vingt-six (2.042.626) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie E, deux millions quarante-deux mille six cent vingt-six (2.042.626) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie F, deux millions quarante-deux mille six cent trente (2.042.630) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie G, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix millions soixante-et-un mille trois cent soixante-quinze mille euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 10.061.375,94) et payer l'intégralité de ces parts sociales en espèces.

Le montant total de dix millions cent soixante-trois mille six euros (EUR 10.163.006,-) a ainsi été mis à la disposition immédiate de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'approuver lesdits souscription et paiement et d'attribuer les nouvelles parts sociales selon la souscription susmentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions susmentionnées. Ledit alinéa aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions trois cent quatorze mille trois cent soixante-sept euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 4.314.367,92), représenté par les parts sociales suivantes (ensemble, les «Parts Sociales»):

- deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-onze (2.199.291) parts sociales ordinaires rachetables de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-onze (2.199.291) parts sociales ordinaires rachetables de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.199.293) parts sociales ordinaires rachetables de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les «Parts Sociales Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- soixante millions six cents quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-quinze (60.691.275) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A») ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- soixante millions six cents quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-quinze (60.691.275) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- soixante millions six cents quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-quinze (60.691.275) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C») ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- soixante millions six cents quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-quinze (60.691.275) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D») ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- soixante millions six cents quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-quinze (60.691.275) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie E (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E») ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- soixante millions six cents quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-quinze (60.691.275) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F») ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- soixante millions six cents quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-sept (60.691.267) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, les «Parts Sociales Préférentielles») ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ cinq mille euros (EUR 5.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Ouverleaux, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 10 novembre 2015. GAC/2015/9625. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184482/306.

(150206150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

KFH Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.681.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 novembre 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} novembre 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Walker Hess, né le 6 juin 1973 à Kansas City, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, KS 67220 Wichita, Etats-Unis d'Amérique.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} novembre 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Scott Root, né le 28 avril 1971 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, KS 67220 Wichita, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Scott Root, prénommé,

- Monsieur Steven Coulter, né le 10 septembre 1973 à Beatrice, Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, route de Pré-Bois, CH-1215 Genève, Suisse.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015184770/35.

(150205821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Onex ATR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.486.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1377 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015184869/9.

(150206058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.138.

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 10 novembre 2015.

Michael Zianveni.

Référence de publication: 2015185938/10.

(150207511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.
